

BUDGET DGAC

2016 : UNE BONNE ANNÉE BUDGÉTAIRE ?

L'année passée a vu un trafic globalement en hausse qui a entraîné des recettes supérieures aux attentes, ce qui a été compensé en partie par des rentrées inférieures aux prévisions sur la taxe d'aviation civile. L'USAC-CGT vous informe sur la situation budgétaire de la DGAC.

2016 : HAUSSE DU TRAFIC MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE

Le nombre de personnes voyageant en avion en France est en hausse, mais en utilisant de moins en moins les compagnies françaises. C'est la conséquence du développement de la concurrence des low-cost sur les liaisons province-province combinée à celle déloyale des compagnies subventionnées comme celles du Golfe.

L'augmentation des survols est significative (+7,4%) ce qui a provoqué des recettes de la redevance de route supérieure aux prévisions, mais aussi à une augmentation des retards supérieurs aux objectifs de performance induisant des pénalités financières !

La part du budget annexe concernant la taxe de l'aviation civile, autre source importante du budget annexe de l'aviation civile, a été moins importante que prévue malgré une affectation de 100 % du produit de cette taxe au budget

L'USAC-CGT a rappelé que le protocole 2013 prévoyait que si les recettes étaient supérieures de 1 % aux prévisions (ce qui semble être le cas pour 2016), une partie de l'excédent serait reversée l'année suivante aux personnels. Nous avons été seuls à demander l'application en 2017 de ce dispositif.

annexe, comme demandé de longue date par l'USAC-CGT. En cause, de mauvaises prévisions de l'impact de l'exonération des passagers en correspondance (afin de renforcer la compétitivité du Hub Air France) et une évolution imprévue de la répartition des passagers

internationaux.

La redevance d'approche est en dessous des prévisions malgré des recettes supérieures à 2015.

Le gouvernement a aussi décidé de scinder en deux taux cette redevance, un (plus faible) pour la région parisienne et l'autre pour les aéroports de province assujettis. Là encore, il s'agit de favoriser le pavillon français. Voilà deux cadeaux aux compagnies qui n'hésitent pourtant pas à se liguer pour tenter d'annihiler notre droit de grève !

RP3 : NOUVEAU COUP DE RABOT ?

Les travaux préparatoires à la troisième période de référence des plans de performances européens sont lancés pour fixer les objectifs à atteindre en matière de sécurité, d'environnement, de capacité et

d'économies. Après l'approbation du plan révisé RP2 plus de 2 ans après le début de la période qu'il couvre, la Commission européenne ressort le rabot.

L'USAC-CGT milite activement au sein d'ETF afin de rendre ces objectifs pour la troisième période dite RP3 aussi justes, indolores et cohérents que possible.